

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/100/F /2018-2019 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES (ENTREE/SORTIE) ET DE PEAGE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE BUJUMBURA

Date de publication : 08 / 11 / 2018
Date d'ouverture des offres : 11 / 12 / 2018
Type de marché : Marché ouvert

Objet

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres International Ouvert pour la fourniture et la mise en service d'un système de contrôle d'accès (Entrée/Sortie) et de péage à l'Aéroport International de Bujumbura pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2018-2019.

Spécification du marché

- 3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AAOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- 4. Les fournitures, les travaux et/ou services prévus dans le cadre de ce marché est en un seul lot.
- 5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendaires.

Conditions de participation

- 6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi (AACB), sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél: +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00; Fax: +257 222223428 ; E-mail : aacb@aacb.bi moyennant le paiement de cinquante mille Francs burundais (BIF 50 000) à verser 50% au crédit du compte n°1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, **dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.**

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél : +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00 ; Fax :+257 222223428 ; **E-mail : aacb@aacb.bi**, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une **garantie bancaire de soumission de six millions francs burundais (BIF 6 000 000).**

11. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée au point 18 ci-dessous au plus tard le 11 / 12 / 2018. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11 / 12 / 2018 à 10 heures.

14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. L'ouverture des offres aura lieu le 11 / 12 / 2018 à 10 heures 30min.

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Autorité de

l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

17. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour l'offre technique

1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
3. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 4 ;
4. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ;
5. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'OBR en original pour les soumissionnaires locaux ;
6. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ;
7. L'adresse complète (adresse fixe connue, un domicile élu, un siège social.) suivant le modèle en annexe 8;
8. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux ;
9. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 2 du présent DAO ;
10. Le soumissionnaire devra avoir une expérience dans la fourniture et l'installation du même type de système de contrôle d'accès (Entrée/Sortie) avec preuve à l'appui (un (01) PV de réception) ;
11. La garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 5 ;
12. Les spécifications techniques.

b) Pour l'offre financière

1. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 1;
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe 6;
3. Un acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 7 ;
4. Le délai d'exécution.

- NB :
- En cas de groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement fournir ses propres documents administratifs demandés aux points 4, 5, 6, 7 et 8 de l'offre technique ;
 - Acte notarié du groupement ;
 - En cas de groupement, les membres du groupement doivent ouvrir un compte au nom du groupement pour les différentes cautions bancaires exigées ;
 - Une procuration notariée autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à agir au nom du groupement en qualité de Chef de file;
 - L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Visite des lieux

18. Une visite guidée des lieux est fixée au 22 / 11 /2018 à 10 heures 30 min, heure locale et le rassemblement se fera devant le bloc administratif de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi.

Adresse

19. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Autorité de l'Aviation Civile du Burundi
Aéroport International de Bujumbura
B.P 694 Bujumbura- Burundi
Tél : +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00
E-mail: aacb@aacb.bi

A A O O I N° DNCMP/100 /F/ 2018-2019

« Offre pour la fourniture et la mise en service d'un système de contrôle d'accès (Entrée/Sortie) et de péage à l'Aéroport International de Bujumbura pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ».

A n'ouvrir qu'en séance publique du 11 / 12 /2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI

